

# Avis aux citoyens

## Synthèse du budget 2019



### Revenus

	Budget 2018	Budget 2019
Taxes	3 958 402 \$	4 193 740 \$
Compensation tenant lieu de taxes	33 500 \$	27 000 \$
Transferts gouvernementaux	229 773 \$	341 715 \$
Services rendus	297 227 \$	386 852 \$
Imposition de droits	129 000 \$	127 500 \$
Amendes et pénalités	14 000 \$	14 000 \$
Revenus d'intérêts	38 500 \$	35 000 \$
Autres revenus	69 694 \$	37 828 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 770 096 \$</b>	<b>5 163 635 \$</b>

### Dépenses

	Budget 2018	Budget 2019
Administration générale	849 906 \$	899 792 \$
Sécurité publique	656 490 \$	798 602 \$
Transport	764 442 \$	1 130 681 \$
Hygiène du milieu	623 579 \$	677 829 \$
Santé et bien-être	20 500 \$	24 186 \$
Aménagement, urbanisme et développement	253 863 \$	189 869 \$
Loisirs et culture	727 722 \$	622 140 \$
Service de la dette	685 372 \$	742 557 \$
Affectations	188 222 \$	77 979 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 770 096 \$</b>	<b>5 163 635 \$</b>

### Notes explicatives :

- **Transport** : la hausse provient principalement de travaux liés à l'entretien des routes prévus dans le cadre de programmes d'aide à la voirie locale pour lesquels la Ville reçoit des subventions.
- **Sécurité publique** : la hausse est principalement attribuable à des dépenses du CFIP qui sont effectuées en contrepartie de revenus supérieurs à celles-ci. Des profits de l'ordre de 65 000\$ sont prévus pour ces activités en 2019. Le reste de la hausse pour ce secteur s'explique principalement par l'adoption d'une nouvelle grille salariale (2019-2021), une restructuration du service de sécurité incendie, une mise à niveau de la formation et de nouvelles obligations légales en matière de sécurité civile.
- L'effort de rationalisation des dépenses, ainsi que les gains d'efficience prévus permettent de diminuer les charges associées à certains secteurs, projets et travaux. Cet exercice de planification budgétaire a été effectué afin d'optimiser la gestion des ressources disponibles.

### Plan triennal d'immobilisations 2019-2020-2021

	2019	2020	2021	Total
Eau potable	4 525 000 \$	2 200 000 \$		6 725 000 \$
Chemins, rues, routes, trottoirs	4 604 321 \$			4 604 321 \$
Parcs et terrains de jeu	69 605 \$			69 605 \$
Système éclairage des rues	100 250 \$			100 250 \$
Bâtiments et terrain	32 500 \$			32 500 \$
Véhicules	302 500 \$			302 500 \$
Machinerie, outillage, équipements	114 975 \$	13 010 \$	1 260 \$	129 245 \$
Autres	6 015 \$	37 166 \$		43 181 \$
<b>TOTAL</b>	<b>9 755 166 \$</b>	<b>2 250 176 \$</b>	<b>1 260 \$</b>	<b>12 006 601 \$</b>

### Modes de financement (PTI 2019)

À même le budget de fonctionnement	38 490 \$
Subventions gouvernementales	2 661 684 \$
Emprunt à long terme à l'ensemble	4 367 821 \$
Emprunt à l'ensemble excluant Perthuis	2 030 250 \$
Fonds Carrière et sablière et fonds aux fins de parcs	617 921 \$
Fond de roulement	39 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>9 755 166 \$</b>

# Plan triennal d'immobilisations (suite)

## Principaux projets 2019



### Construction de la voie de contournement | 2 700 000 \$

La construction de la voie de contournement, débutée l'année dernière, se terminera en 2019. Ce projet est financé par un emprunt à long terme et les redevances versées au fonds de carrières et sablières.

### Pavage de la voie de contournement | 564 321 \$

Ce projet a été priorisé afin de conserver l'intégrité et la qualité des nouvelles infrastructures, réduire certaines nuisances liées à l'absence de pavage, minimiser les frais d'entretien et éviter l'indexation liée aux coûts du pavage, si reporté dans le temps. Ces travaux seront financés par un emprunt à long terme. Des redevances futures versées au fonds de carrières et sablières seront affectées au remboursement afin de limiter les impacts sur la taxation.

### Réservoir eau potable Provencher | 4 325 000 \$

Construction d'un nouveau réservoir permettant d'optimiser les opérations de distribution et de traitement de l'eau potable et se conformer aux normes de sécurité-incendie dans le secteur sud-ouest de la Ville. Ce projet bénéficie d'une importante subvention gouvernementale (Programme FEPTU) et sera financé par un emprunt à long terme.

### Mise aux normes eau potable secteur Saint-Charles | 200 000 \$

Réalisation des études préliminaires permettant d'optimiser les installations de production et de distribution d'eau potable des puits Saint-Charles et la mise en service des nouveaux puits. Ces études et les travaux subséquents (2 200 000 \$) seront financés majoritairement par le nouveau programme de la TECQ 2019-2023.

### Éclairage des rues | 100 250 \$

Terminer la mise à niveau de l'éclairage public par le remplacement de 245 têtes de lampes au DEL. La réalisation de ce projet, plutôt que la poursuite de l'étalement des remplacements sur une longue période, permettra de générer des économies majeures de coûts (prix à l'achat et coût d'électricité).

### Réfection des sentiers de glace et mise à niveau des sentiers de ski de fond | 52 105 \$

Travaux de nivelage, excavation et mise à niveau des différents sentiers et ponceaux. Projet conditionnel à l'obtention d'une subvention correspondant à 80% des coûts dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air*.

### Projet de développement du parc Industriel municipal – phase 2 | 1 340 000 \$

Réalisation d'un plan de développement du parc industriel municipal, comprenant la refonte de la réglementation, un plan de lotissement, des travaux d'infrastructures et de voirie pour l'ouverture d'une nouvelle rue et l'implantation des services municipaux. À terme, ce projet générera des revenus importants pour la Ville et sera financé par un emprunt à long terme. Le produit de la vente des terrains sera affecté au remboursement de cet emprunt.

### Acquisition embarcation de type Sealver | 35 000 \$

Acquisition visant à améliorer l'équipement de la brigade nautique de notre SSI, un service spécialisé unique en région, capable de générer des revenus (facturation des services) et permettant de rentabiliser un tel investissement. Ce projet est conditionnel à l'obtention d'une subvention couvrant minimalement 50% des coûts.

### Équipements service de sécurité incendie | 29 260 \$

Acquisition essentielle d'équipements (habits de combat, casques, bottes et cylindres en carbone) qui ont une durée de vie utile et/ou sont assujettis à des normes strictes (ex. NFPA, CNESST).

### Acquisition d'un véhicule autopompe | 300 000 \$

Considérant les investissements requis pour le maintien en service du véhicule #428 (autopompe, 1991), l'acquisition d'un véhicule récent est nécessaire afin de consolider la flotte de véhicules du SSI de la Ville. Cette acquisition est conditionnelle aux discussions en cours liées au projet de régie intermunicipale en incendie auquel participe la Ville.

Le **budget 2019** et les **autres projets** prévus au **PTI 2019-2020-2021** sont présentés sur le site Web de la Ville ([www.villedeportneuf.com](http://www.villedeportneuf.com)) sous l'onglet « La Ville / Finances 2019 ».

## Taxes et tarifs 2019

Le **règlement 222** fixant les taxes et les tarifs pour 2019 a été approuvé le 14 janvier dernier. Certaines modifications aux modalités de paiement ont été apportées par celui-ci. Les taxes foncières générales et spéciales et les compensations imposées sont maintenant payables en **TROIS VERSEMENTS ÉGAUX** répartis de la façon suivante : **15 mars 2019 - 15 juin 2019 - 15 septembre 2019**. Votre compte de taxes vous sera transmis selon un délai minimal de 30 jours précédant le 15 mars.

Un **taux d'intérêt de 12%** s'appliquera sur tous les comptes en souffrance. Une **pénalité de 0,5%** par mois de retard sans excéder **5%** par année sera appliquée, en plus des intérêts applicables, sur tous les arrrages de taxes antérieurs à l'année courante. De plus, des **frais d'administration de 35\$** seront maintenant imputés au compte du débiteur d'un chèque sans provision, d'un prélèvement automatique non honoré ou d'un arrêt de paiement. Les citoyens qui désirent prendre connaissance des taux en vigueur et consulter le texte du règlement sont invités à se rendre sur le site Web de la Ville, sous l'onglet « La Ville / Règlements municipaux ».